



N° 108635-2020/8-ACTS/DAEM

Date du : 31 mars 2022

Rapport de présentation

OBJET : Projet de délibération approuvant l'avenant n° 1 au contrat n° 55-2019 du 7 mai 2019 de délégation de service public du port de plaisance dans la baie de Nouré.

PJ : Un projet de délibération et un projet d'avenant.

Aux termes du contrat n° 55-2019 du 7 mai 2019, la province Sud a délégué à la société par actions simplifiée MARINA CEAVAER MENAOUER (SAS MCM) le financement, la réalisation et l'exploitation du port de plaisance dans la baie de Nouré, commune de Dumbéa.

Par courriers des 3 décembre 2020 et 27 mai 2021, la SAS MCM a demandé à modifier le calendrier des travaux, compte tenu des difficultés de bouclage du financement du projet, liées à la crise sanitaire (COVID-19) et au contexte politique et économique.

Il est proposé de donner une suite favorable à la demande de la SAS MCM, les difficultés conjoncturelles en 2020 et 2021 ayant affecté de nombreux acteurs économiques en Nouvelle-Calédonie. Le projet d'avenant ne modifie pas de manière substantielle le contrat de délégation et son économie.

Par ailleurs, il est opportun de modifier à cette occasion des références au cadre réglementaire et administratif pour prendre en compte les changements intervenus depuis la signature du contrat : nouvelle délibération tarifaire applicable, nouvel arrêté d'autorisation en lien avec le code de l'environnement et changement de nom des directions provinciales concernées.

Enfin, il convient de rectifier quelques erreurs matérielles (de plume et de chiffres) dans le contrat et ses annexes et ainsi de pouvoir s'assurer dans un calendrier actualisé de la réalisation de ce projet.

L'annexe 3 reprend à partir du 2^{ème} semestre 2022 (début des travaux en septembre) le phasage des travaux qui s'étale ainsi jusqu'en 2034.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.